

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancecy

dossier n° PC 021 210 19 B0006

date de dépôt : 14 juin 2019

demandeur : Etablissement GACHON,
représenté par Monsieur Pierre-Stéphane
HORNUNG

pour : La construction d'une plateforme de
stockage

adresse terrain : lieu-dit Pré Raby, à Créancecy
(21 320)

ARRÊTÉ

A2019-44

accordant un permis de construire
au nom de la commune de Créancecy

Le maire de Créancecy,

Vu la demande de permis de construire présentée le 14 juin 2019 par Etablissement GACHON, représenté par Monsieur Pierre-Stéphane HORNUNG demeurant lieu-dit Pré Raby, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- Pour La construction d'une plateforme de stockage ;
- Sur un terrain situé lieu-dit Pré Raby, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 14 juin 2019 ;

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait Créancecy, le 27 Juin 2019

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.